

Commune de SOUDAN

Loire-Atlantique

Convocation du 12 décembre 2018

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le MERCREDI 19 DECEMBRE 2018 A 20H00

Salle de la Mairie

sous la Présidence de M. Bernard DOUAUD, Maire.

Présents :

- **M. Bernard DOUAUD, Maire**
- M. Jean-Claude DESGUÉS
- Mme Sophie MASSARD
- M. Pascal GAULTIER
- Mme Mélanie FRICAUD
- M. Hubert POTIER
- Mme Françoise GUIBERT
- M. Yann LE GRENEUR
- M. Patrice GÉRARD
- Mme Annie MADIOT-GIRAUD
- Mme Béatrice VIGNERON
- Mme Nathalie PIGRÉE
- Mme Alexandra MESTRARD
- M. Ludovic DIOT
- M. Gildas LORANT
- Mme Morgane JAHIER
- M. Serge BARRILLOT
- Mme Véronique GUÉRIN

Absent :

- M. Pascal MARTIN

Secrétaire de séance :

M. Serge BARRILLOT est nommé secrétaire de séance

Assistaient également à la réunion :

- Jacqueline VÉNISSEAU, Secrétaire Générale, Attachée Territoriale
- Christèle LECONTE, Rédactrice

D É L I B É R A T I O N

OBJET : BUDGET COMMUNAL : Autorisation de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019

EXPOSÉ

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Considérant que le Budget Primitif est voté chaque année au plus tard le 15 avril,
- Considérant que dans l'attente du vote du Budget Primitif, le Conseil Municipal peut autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits (Dépenses d'Equipement) sur l'exercice précédent soit $1\,182\,550.12 \text{ €} / 4 = 295\,637.53 \text{ €}$

- Considérant que l'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits,

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des postes de dépenses d'investissement pouvant donner lieu à mandatement entre le 1^{er} janvier et la date de vote du Budget Primitif 2019.

DÉCISION

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1. autorise, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2019, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement ci-après :

OPÉRATION	Imputation	CREDITS BP 2018	Plafond des mandatements autorisés avant le vote du BP 2019
TOTAL Dépenses Equipement		1 182 550.12 €	295 637.53 €

Dont : immo hors opérations	Non affecté		500.00 €
Dépôts et cautionnements	165	1 000.00 €	500.00 €

Dont : Voirie	Op. 15	129 363.99 €	10 000.00 €
Chapitre 21 : Install. Aménagt voirie	2135	14 363.99 €	10 000.00 €

Dont : Rue Joseph BELLLOT	Op.25	259 949.50 €	30 000.00 €
Chapitre 23 : travaux de voirie	2315	259 949.50 €	30 000.00 €

Dont : Rue Joseph LARDEUX	Op.30	120 000.00 €	170 000.00 €
Chapitre 23 : travaux de voirie	2315	120 000.00 €	170 000.00 €

Dont : Equipements divers	Op. 33	30 000.00 €	11 500.00 €
Matériel incendie	21568	5 000.00 €	4 000.00 €
Matériels et outillage	2158	10 000.00 €	2 500.00 €
Matériel informatique	2183	5 000.00 €	4 000.00 €
Autres immobilisations corporelles	2188	10 000.00 €	1 000.00 €
		TOTAL	222 000.00 €

2. confirme que ces crédits seront inscrits sur le Budget Primitif 2019

Vote : Voix pour : 18

Voix contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée par 18 voix pour
 Fait et délibéré le 19 décembre 2018
 En Mairie à SOUDAN, le 20 décembre 2018
 Pour copie conforme
 Reçu en Préfecture, le 28 décembre 2018
 Publié, certifié exécutoire, le 28 décembre 2018

Le Maire,
 B. DOUAUD

D É L I B É R A T I O N

OBJET : Budget Assainissement - Autorisation de mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2019

EXPOSÉ

- Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
 - Considérant que le Budget Primitif est voté au plus tard le 15 Avril de chaque année ;
 - Considérant que dans l'attente du vote du Budget Primitif, le Conseil Municipal peut autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits inscrits au budget de l'exercice précédent (dépenses d'équipement) soit $210\ 000\ € / 4 = 52\ 500\ €$

- Considérant que l'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la liste des postes de dépenses d'équipement pouvant donner lieu à mandatement entre le 1er janvier et le 15 avril 2019.

DÉCISION

Compte tenu de ce qui précède, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

1. autorise, entre le 1er janvier et le vote du Budget Primitif 2019 et dans la limite des crédits inscrits, le mandatement des dépenses d'équipement qui suivent:

BUDGET ASSAINISSEMENT

DEPENSES INVESTISSEMENT	Imputation	CREDITS BP 2018	Autorisation mandatement avant le vote du BP 2019	Plafond des crédits autorisé
Dépenses équipement		210 000.00 €	20 000.00 €	52 500.00 €
Dont : Inst Mat. Out. tech	2315	210 000.00 €	10 000.00 €	

2. confirme que ces crédits seront inscrits sur le Budget Primitif 2019

Vote : Voix pour : 18

Voix contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée par 18 voix pour

Fait et délibéré le 19 décembre 2018

En Mairie à SOUDAN, le 20 décembre 2018

Pour copie conforme

Reçu en Préfecture, le 28 décembre 2018

Publié, certifié exécutoire, le 28 décembre 2018

Le Maire,

B. DOUAUD

DÉCISION

OBJET : Droit de préemption urbain**Le Maire de la Commune de SOUDAN**

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu la délibération du 29 /12/2006 instituant un droit de préemption urbain (D.P.U) sur les secteurs U et AU du Plan Local d'Urbanisme (PLU).
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 11/04/2014 déléguant à Monsieur le Maire, pendant toute la durée de son mandat, l'exercice au nom de la commune, des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de cette délégation,

DÉCIDE

Article 1^{er} : de renoncer à exercer son droit de préemption sur les mutations immobilières ci-après

Date	Parcelle	Superficie m ²	Adresse	Propriétaire	Caractéristiques du bien immobilier
28/12/2017	YK 40	2 289	La Gare	SCI CIMM	Immeuble bâti
26/01/2018	ZM 36	1 015	28, Rue J. Belliot	Consorts JAHAN	Immeuble bâti
22/02/2018	YV 41	10 000	Hochepie	L. DUCHER	Immeuble non bâti
28/02/2018	AB 249	83	2B rue Marquis de Bellevue	A . COUANE	Immeuble bâti
28/02/2018	AB 350/797	171	9, rue du 8 Mai 1945	G. DURAND	Immeuble bâti
06/04/2018	YK 42	3 172	La Gare	SCI J.P. MARTIN	Immeuble bâti
06/04/2018	YV 97/98	2 179	Hochepie	CCCD	Immeuble non bâti
18/04/2018	AB 104	364	34, rue 11 Nov.1918	M.T. CARRIN-VIGUET	Immeuble bâti
13/06/2018	YM 90/ 91/93/ 94/95	2 800	Le Chataignier Carré	D. HAYERE A. PROVOT	Immeuble bâti Immeubles non bâties
19/06/2018	XA 210	385	3 Imp. des roitelets	LAD SELA	Immeuble non bâti
21/06/2018	ZD 41	2 152	41 Rue 8 Mai 1945	Consorts JARY	Immeuble bâti

22/06/2018	XA 89	703	3, Rue A. Cussonneau	J HALOPEAU E. MENARD	Immeuble bâti
02/07/2018	ZM 66	762	23, La Galinière	N. VICQ	Immeuble bâti
16/07/2018	AB 250/723	193	5, Rue Marquis Bellevue	J.B RESTOUT S. LE HOUSSEL	Immeuble bâti
28/07/2018	AB 431	531	19 Rue St Joseph	P. BOMPAS	Immeuble bâti
14/08/2018	AB 114/115	440	52, Rue du 11 Novembre 1918	M.N GUIHARD	Immeuble bâti
20/08/2018	AB 646/ 650/654 /655	1 116	6, rue A. TRIGODET	SCI MAIS.MEDIC Mr Mme B.GUITTON	Immeuble bâti
29/08/2018	YW 45 PP	4 200	ZI HOICHEPIE	CCCD	Immeuble non bâti
02/10/2018	ZD 91	3 213	Lieudit les Quatre vents	SCI LES 4 VENTS	Immeuble bâti
10/10/2018	AB 574	1 666	25 Rue J. Masson	F. TRAMIER	Immeuble bâti
10/10/2018	ZN 131	2 171	La Léodière	C. BRUNEL	Immeuble bâti
20/11/2018	AB 211/225	242	9, place Talhouët	J.F VERRON	Immeuble bâti
29/11/2018	ZN 56	457	1, La Léodière	J. DIEHL	Immeuble bâti
29/11/2018	ZE 70/ 68p/67	844	13, la Grand' Haie	P. JORAT F. DANIEL	Immeuble non bâti
05/12/2018	AB 453	245	1, place Talhouët	S GUEGAN S. COUÉ	Immeuble bâti

Article 2 : La Secrétaire Générale est chargée de veiller à l'exécution de la présente décision.

En Mairie à SOUDAN, le 19 décembre 2018
 Pour copie conforme
 Reçu en Sous-Préfecture le 28 décembre 2018
 Certifié exécutoire, le 28 décembre 2018

Le Maire,
 B. DOUAUD

Commune de SOUDAN

Loire-Atlantique

Convocation du 12 décembre 2018

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
LE MERCREDI 19 DECEMBRE 2018 A 20H
Salle de la Mairie
sous la Présidence de M. Bernard DOUAUD, Maire.

Présentation des restes à réaliser faisant l'objet de reports de crédits sur le Budget Primitif 2019

2018/12 - 01 BUDGET COMMUNAL :
Autorisation de mandatement de dépenses d'investissement avant le Vote du Budget 2019

2018/12 - 02 BUDGET ASSAINISSEMENT :
Autorisation de mandatement de dépenses d'investissement avant le Vote du Budget 2019

Décision du Maire :

DEC- 2018/12 – 01 - Droit de préemption urbain / Année 2018